

LES PLUVIERS SIFFLEURS ET VOTRE PLAGE

Meilleures pratiques pour les gestionnaires d'habitat sur les plages de l'est du Canada

Le présent document fait partie d'une série de fiches d'information et de meilleures pratiques qui ont été élaborées pour les personnes qui fréquentent et qui gèrent les plages sablonneuses au Canada atlantique, ou encore qui en sont propriétaires, dans le cadre d'activités professionnelles ou récréatives.

Pourquoi adopter des meilleures pratiques sur les plages?

Sur les plages côtières de l'est du Canada, les pluviers siffleurs, une espèce en voie de disparition, se reproduisent sur l'étendue de sable située entre les dunes et la ligne de marée haute. Il demeure près de 250 couples de pluviers siffleurs dans l'est du Canada, ce qui est bien en deçà de l'objectif de rétablissement de l'espèce (325 couples). Les pluviers siffleurs, ainsi que d'autres espèces fauniques et végétales, ont besoin d'habitats sains sur les plages pour assurer leur survie. Les lois fédérales et provinciales protègent le pluvier et ses habitats contre la destruction et la perturbation.

Qu'est-ce que des pratiques exemplaires?

- des conseils pratiques permettant à quiconque de conserver les espèces sauvages et leurs habitats;
- des lignes directrices générales pouvant être adaptées aux conditions locales;
- des pratiques fondées sur des données scientifiques.

Vous pouvez contribuer au maintien de plages saines et sécuritaires pour les pluviers siffleurs et d'autres espèces sauvages :

- Appliquez les présentes meilleures pratiques
- Communiquez les présents renseignements aux autres
- Renseignez-vous et prenez part aux efforts

Aires de nidification

Les pluviers siffleurs ont besoin d'étendues de sable sec à l'abri du piétinement ou de toute perturbation pour pouvoir s'accoupler, bâtir un nid, pondre leurs œufs et s'en occuper, et élever leurs oisillons incapables de voler (voir la ressource B). Le piétinement des personnes et de leurs animaux de compagnie et les perturbations qu'ils produisent, ainsi que le matériel récréatif qui se trouve dans les aires de nidification vulnérables ou à proximité de celles-ci (voir l'illustration ci-dessus), peuvent entraîner ce qui suit :

- la mort ou des blessures infligées aux adultes ou aux oisillons, ou encore le bris des œufs par le piétinement;
- l'abandon des nids, des oisillons ou des plages, causé par des perturbations excessives;
- moins de temps pour garder les nids, les œufs se trouvant ainsi exposés au froid ou à la chaleur et aux prédateurs comme les corneilles ou les mouettes et goélands;
- moins de temps pour se nourrir, ce qui affaiblit les adultes et les oisillons;
- la séparation des oisillons de leur famille et l'exposition des oisillons aux conditions météorologiques et aux prédateurs^{1,2}

Aires d'alimentation

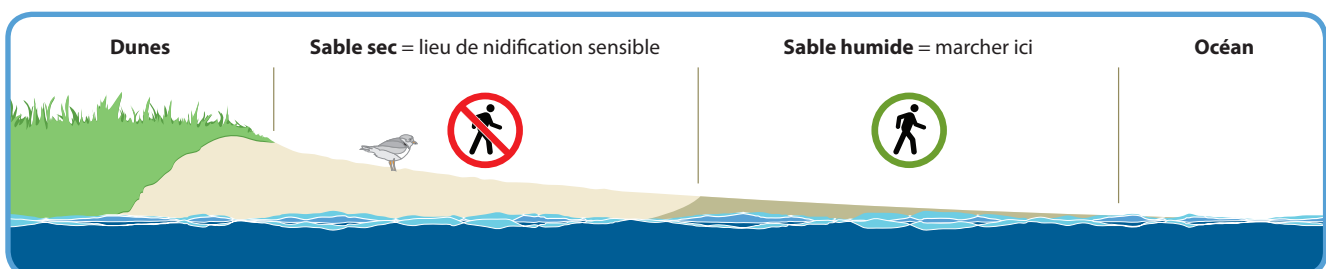
Les pluviers siffleurs adultes et leurs oisillons ont besoin de sable humide pour se nourrir. Les promeneurs et les chiens sans laisse peuvent déranger les oiseaux durant leur alimentation et les obliger à s'envoler ou à s'enfuir. Cela peut réduire leurs précieuses réserves d'énergie et perturber leur alimentation.



© Sidney Maddock



© Sidney Maddock



Meilleures pratiques pour les gestionnaires d'habitats sur la plage

| Janv. | Févr. | Mars | Avr. | Mai | Juin | Juill. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|-------|-------|------|---------------------------------|-----|------|--------|------|-------|------|------|------|
| | | | Présence des pluviers siffleurs | | | | | | | | |

1. Protégez les aires de nidification vulnérables lorsque les pluviers siffleurs sont présents.

- Limitez les activités récréatives et les travaux d'entretien, comme l'indiquent les points 6a) et 6b), lorsque les pluviers siffleurs sont présents (voir le tableau ci-dessous).
- Ne permettez pas les travaux d'entretien et les activités et événements récréatifs que lorsque les pluviers siffleurs ne sont pas présents (la période peut varier, mais généralement d'octobre à la mi-avril). Voir également la ressource B.

2. Préservez les caractéristiques et les processus naturels et limitez les surfaces « dures » le long du rivage³.

- Les plantes et la faune présentes sur les plages ont besoin de caractéristiques naturelles comme les dépôts de débordement et les creux de déflation.
- Les éléments durs (p. ex. roches et ciment) et structures (p. ex. promenades de bois) peuvent aggraver l'érosion et modifier le mouvement naturel du sable. Par conséquent, limitez l'utilisation de « matériaux durs » sur les plages.
- Évitez de construire des infrastructures telles que des routes et des parcs de stationnement qui jouxtent les plages.
- Limitez l'installation de clôtures le long des dunes et enlevez ces clôtures pendant l'automne et l'hiver.
- Retirez les morceaux de bois flottants qui sont debout, car ils servent de perchoirs aux oiseaux prédateurs comme les faucons.

3. Mettez en œuvre une stratégie de surveillance du pluvier siffleur pour votre plage.

- Communiquez avec un biologiste pour discuter des besoins en matière de surveillance pour votre plage (voir la ressource E).
- Déterminez la présence de pluviers siffleurs et d'activités de reproduction : recourez au moins à un moniteur compétent qui vérifiera tous les habitats de nidification possibles une fois à la mi-mai. S'il ne trouve aucun oiseau, il faut refaire la vérification au début de juin ou à la mi-juin. Modifiez le moment de la vérification selon la région, au besoin.
- Si le moniteur trouve un pluvier siffleur, un nid ou des oisillons, communiquez avec un biologiste (voir la ressource E) dès que possible pour veiller à ce que les oiseaux et leur habitat soient bien protégés.
- Savez-vous où se cachent vos pluviers siffleurs? Après l'éclosion, les oisillons et leurs parents se déplacent. Par conséquent, communiquez régulièrement avec le moniteur du pluvier siffleur de votre plage pour obtenir des renseignements à jour.

4. Utilisez les panneaux de signalisation appropriés aux points d'accès et, au besoin, interdisez l'accès aux aires de nidification vulnérables à l'aide d'un cordon de sécurité.

- Les panneaux officiels du pluvier siffleur (voir l'illustration à droite) doivent être installés en avril et enlevés lorsque la période de migration de ces oiseaux est terminée (généralement à la fin de septembre).



- Sur les plages récréatives achalandées, il pourrait être nécessaire d'interdire l'accès aux aires de nidification vulnérables, y compris les aires d'alimentation des oisillons, afin d'empêcher le piétinement et de réduire les perturbations pour les pluviers siffleurs. Consultez un biologiste ou un moniteur du pluvier siffleur (voir la ressource E) pour connaître les façons les plus efficaces de protéger les aires de nidification et pour savoir comment vous procurer des panneaux.

5. Informez le personnel de votre plage de la période durant laquelle les pluviers siffleurs bâtissent leurs nids et des lieux de nidification possibles.

- Demandez à votre moniteur du pluvier siffleur (voir la ressource E) de fournir régulièrement des renseignements à jour à votre personnel.
- Renseignez le public en affichant des mises à jour aux points d'accès, et demandez aux moniteurs et aux bénévoles formés de sensibiliser les gens qui fréquentent la plage par des activités éducatives qui auront lieu sur la plage (voir la ressource E).
- Informez les agents de conservation de votre région et les moniteurs du pluvier siffleur des problèmes liés à l'application de la loi.

6. Réduisez la dégradation de l'habitat et les perturbations provoquées par les activités suivantes :

a) Activités récréatives

- Limitez les événements ou activités à grande incidence qui sont organisés dans les aires de nidification vulnérables ou à proximité de celles-ci (voir la liste ci-dessous).
- Restreignez l'utilisation des plages en soirée.
- Renseignez les gens qui fréquentent les plages en faisant des patrouilles, en affichant des panneaux et en donnant des conseils.

b) Activités de gestion de la plage

- Menez les activités de gestion lorsque les pluviers siffleurs ne sont pas présents.
- Appliquez une stratégie relative aux déchets qui n'attire pas les prédateurs (p. ex. ne laissez aucune trace, ou utilisez des poubelles ayant des couvercles lestés ou qui protègent contre les prédateurs).
- Ne permettez aucun véhicule sur la plage, et ce, toute l'année. Un permis pourrait être requis pour conduire un véhicule sur certaines plages. Si un véhicule doit être utilisé et qu'un permis a été obtenu, assurez-vous que les conducteurs sont en mesure de repérer les pluviers siffleurs en tout temps et de réduire les perturbations provoquées.
- Planifiez le nettoyage des plages avec soin : 1) les nettoyages ne devraient avoir lieu qu'en l'absence des pluviers siffleurs; 2) ne pas enlever les éléments naturels sains de l'habitat sur la plage (p. ex. varech et bois flottants).

Activités pouvant perturber les pluviers siffleurs et leur habitat :

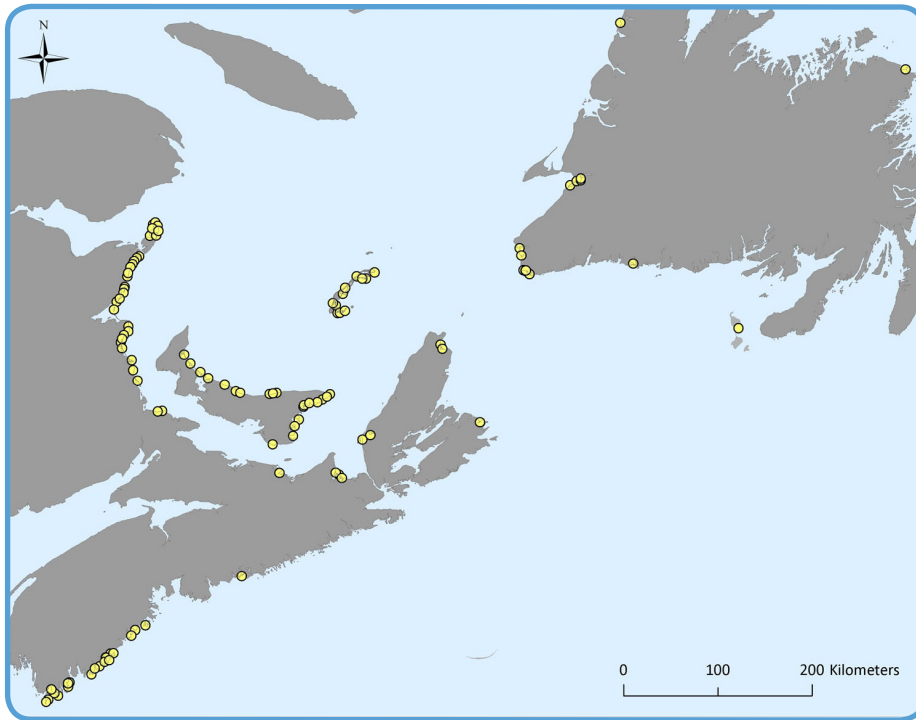
Feux d'artifice, feux de camp, célébrations de remise des diplômes, fêtes de plage, équitation, tournois sportifs, nettoyages de plage, collecte d'épaves, cerf-volant, surf cerf-volant, char à cerf-volant, camping

Références

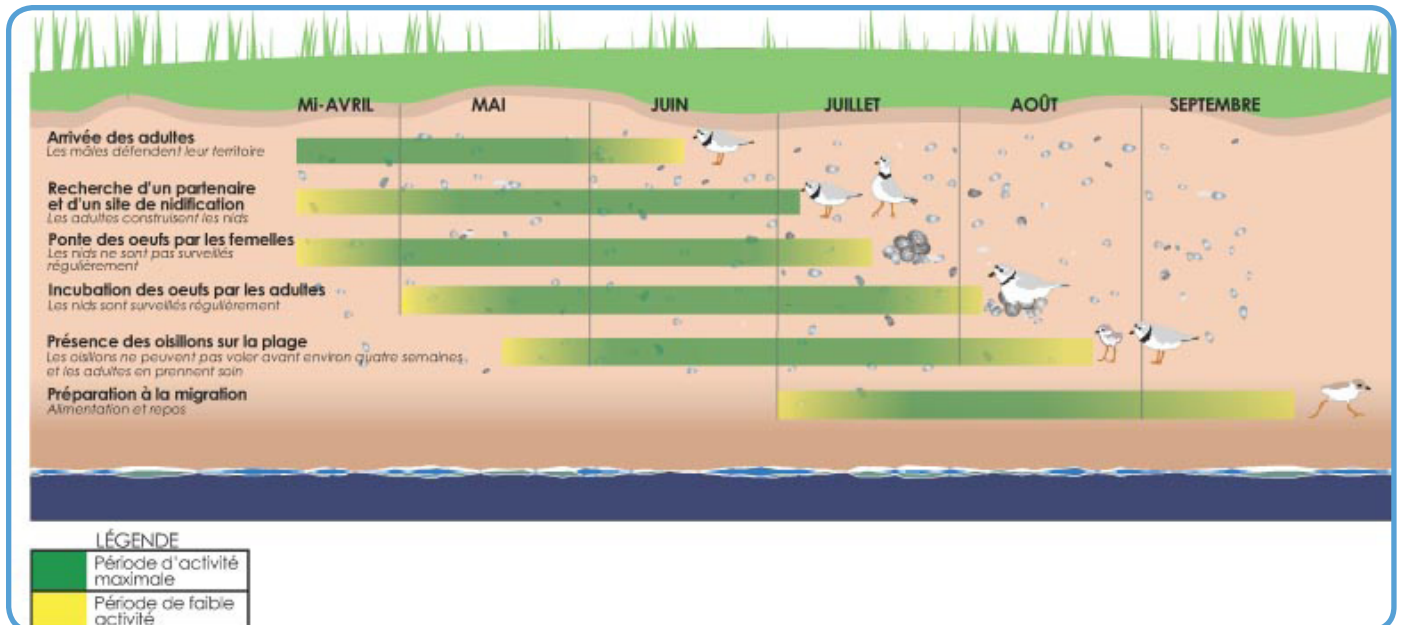
1. Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement du Pluvier siffleur (*Charadrius melodus melodus*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa, v + 32 p.
2. US Fish and Wildlife Service. 2010. Piping Plover. Site Web de l'US Atlantic Coast. Sur le Web : www.fws.gov/northeast/pipingplover.
3. Études d'oiseaux Canada. 2009. Healthy Beaches and Dunes for Tomorrow. Sur le Web : www.birdscanada.org/volunteer/nsplover/NSHealthyBeaches.pdf.

Ressources

A. Répartition des plages fréquentées par le pluvier siffleur dans l'est du Canada



B. Période des activités de migration et de reproduction du pluvier siffleur sur les plages de l'est du Canada



C. Identification des pluviers siffleurs, des nids et des oisillons

Pluvier siffleur adulte, oisillon et nids.



© J. Chardine



© J. Chardine



© Bird Studies Canada



© Environment Canada

D. Identification d'autres oiseaux de rivage similaires

De nombreux autres oiseaux de rivage occupent les plages pour se nourrir et se reposer, et sont souvent confondus avec les pluviers siffleurs.



© Hans Toom



© Hans Toom



© Hans Toom

Pluvier kildir

- Plus gros (taille d'un rouge-gorge)
- Dos brun plus foncé
- Deux bandes pectorales

Pluvier semipalmé

- Taille semblable (taille d'un moineau)
- Marques plus foncées sur la tête
- Parties supérieures brunes foncé

Bécasseau sanderling

- Bec noir plus long et mince que celui du pluvier siffleur
- Pattes noires

E. Personnes-ressources au sujet des plages et du pluvier siffleur dans l'est du Canada

| Province | Environnement Canada | Personnes-ressources (province) | Personnes-ressources (secteur privé) | Liens vers les règlements provinciaux |
|-------------------------|--|--|--|---|
| Terre-Neuve-et-Labrador | Krista Baker 709-772-3739 krista.baker@ec.gc.ca | Emily Herdman Ministère de l'Environnement et de la Conservation de T.-N.-L. 709-637-2423 emilyherdman@gov.nl.ca | | www.env.gov.nl.ca/env/departement/legislation.html |
| Nouvelle-Écosse | Karen Potter 902-426-2578 karen.potter@ec.gc.ca | Mark Elderkin Ministère des Ressources naturelles de la N.-É. 902-679-6091 elderkmf@gov.ns.ca | Sue Abbott Études d'oiseaux Canada 902-426-4055 nsplovers@gmail.com | www.gov.ns.ca/natr/wildlife/laws/actsregs.asp |
| Nouveau-Brunswick | Jen Rock 506-364-5078 jen.rock@ec.gc.ca | Kevin Connor Ministère des Ressources naturelles du N.-B. 506-453-2440 kevin.connor@gnb.ca | Lewnanny Richardson Nature Nouveau-Brunswick 506-395-3500 pluvier@nb.aibn.com Bouctouche et les environs : La Dune de Bouctouche 506-743-2600 research-dune@hotmail.com | http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/Ressources_naturelles/Faune.html |
| Île-du-Prince-Édouard | Jen Rock 506-364-5078 jen.rock@ec.gc.ca | Rosemary Curley Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts de l'Î.-P.-É. 902-368-4807 frcurley@gov.pe.ca | Jackie Waddell Island Nature Trust 902-892-7513 plover@islandnature.ca | www.gov.pe.ca/envengfor/index.php3?number=78037 |

ISBN 978-1-100-987-1-100-98784-2

Cat. No. CW66-306/2-2012F-PDF

Pour plus d'informations concernant les droits de reproduction, veuillez contacter 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2012

Also available in English.